

SÉANCE ordinaire

Le 3 décembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 3 décembre 2018, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louissette Langlois, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraïche

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

181203.363 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu et d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Signataires – Protocole d'entente tournoi de hockey familial 2018;

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES**
 - 3.1 CORRESPONDANCE
 - 3.2 DEMANDES
 - 3.2.1 Centraide Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Campagne de levée de fonds;
 - 3.2.2 Club de l'âge d'or de Newport – Traditionnel souper de Noël;
 - 3.2.3 Chevaliers de Colomb conseil 12276 – Bingo cadeau Noël ;
 - 3.2.4 OAA Espoir Câlin – Demande de don;
 - 3.2.5 Centre d'Action Bénévole Gascons-Percé Inc. – La grande guignolée – Demande de dons;
 - 3.2.6 Club de l'âge d'or de Pabos Mills – Souper de Noël ;
 - 3.2.7 Centre Émilie Gamelin
 - 3.2.8 Centre La joie de vivre – Activité de Noël;
 - 3.2.9 École St-Paul Pabos – Activité de Noël;
 - 3.3 AFFAIRES NOUVELLES
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Adoption – Calendrier des séances ordinaires du Conseil 2019 ;
 - 4.3 Période des fêtes 2018 - Fermeture des bureaux municipaux ;
 - 4.4 Date d'adoption - Budget 2019 ;
 - 4.5 Appui – Maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario ;

- 4.6 Avis de motion- Règlement concernant la modification de la rémunération des élus ;
- 4.7 Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique;
- 4.8 Octroi de contrat – Déneigement et sablage du Chemin du Lac Sept-Îles 2018-2019 – Machinerie AB ;
- 4.9 Octroi de contrat – Déneigement et sablage 2018-2019 - J.E. Keighan & fils Inc. ;
- 4.10 Octroi de contrat – Déneigement des pompes et du site Mary Travers dite : « La Bolduc » 2018-2019 – Monsieur Gino Langelier ;
- 4.11 Autorisation de paiement – Plan d'affaires et études connexes des installations portuaires - CPCS ;
- 4.12 Autorisation - Ouverture d'un contrat de prêt – Règlement concernant la construction de pistes cyclables et d'une fresque, et un emprunt n'excédant pas 250 000 \$ à ces fins (V-213-2018) ;
- 4.13 TECQ 2014-2018 – Approbation de travaux ;
- 4.14 Recommandation de paiement – Certificat de paiement numéro 6 – Les constructions Scandinaves Inc. – Rénovation et mise aux normes du Centre sportif Clément-Tremblay ;
- 4.15 Adoption – Règlement numéro V-216-2018 concernant les modalités de publication des avis publics
- 4.16 Adoption – Règlement numéro V-217-2018 concernant la politique de gestion contractuelle de la Ville de Chandler ;
- 4.17 Approbation de paiement – Travaux effectués au Centre sportif Clément-Tremblay – Règlement numéro V-199-2017 ;
- 4.18 Avis de motion - Majoration de la dépense prévue au règlement numéro V-202-2017 décrétant la construction d'un garage municipal ;
- 4.19 Renouvellement de l'adhésion à la fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- 4.20 Signataires – Contrats de travail (2) / cours de yoga – Madame Frédérique Bélanger ;
- 4.21 Signataires – Contrat de travail / cours de spinning – Monsieur Stéphane Clavet
- 4.22 Renouvellement d'entente de gestion – Programme supplément au loyer – Association La Belle vie Inc. ;
- 4.23 Recommandation de paiement - Projets de développement de quartier
- 4.24 Projets de développement de quartier - Transferts de fonds ;
- 4.25 Autorisation de paiement – Jean Luc Heyvang architecte – Garage municipal ;
- 4.26 Regroupement d'achat en commun assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de bmx et aménagements semblables 2019-2024 ;
- 4.27 Vente de terrain – N&R DUGUAY INC. ;
- 4.28 Demande - Signalisation routière;
- 5. **PROPOS DU MAIRE**
- 6. **PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.
 - 6.2 Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.364 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 avec les corrections suivantes :

- Monsieur le conseiller Donald Vachon était absent lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018;

- Au dernier paragraphe de la résolution numéro 181105.338, remplacer « Entreprises Michel Duguay » par « Construction Jean-Paul Parisé ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.365 DEMANDE(S)

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde le montant suivant :

3.2.1	Centraide Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Campagne de levée de fonds;	
	- Cinéma	126 \$
	- Pots de confiture	100 \$
3.2.2	Club de l'âge d'or de Newport – Traditionnel souper de Noël;	100 \$
3.2.3	Chevaliers de Colomb conseil 12276 – Bingo cadeau Noël;	125 \$
3.2.4	OAA Espoir Câlin – Demande de don;	200 \$
3.2.5	Centre d'Action Bénévole Gascons-Percé Inc. – La grande guignolée – Demande de dons;	-
3.2.6	Club de l'âge d'or de Pabos Mills – Souper de Noël ;	175 \$
3.2.7	Centre Émilie Gamelin	250\$
3.2.8	Centre La joie de vivre – Activité de Noël;	250 \$
3.2.9	École St-Paul Pabos – Activité de Noël;	200 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.366 SIGNATAIRE – PROTOCOLE D'ENTENTE TOURNOI DE HOCKEY FAMILIAL 2018

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil autorise madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente à intervenir avec les Chevaliers de Colomb - local 3261 pour la tenue du tournoi de hockey familial 2018 qui se tiendra du 27 au 30 décembre 2018 au Centre sportif Clément-Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.367 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu, d'approuver les comptes à payer représentant pour le journal

des achats du mois de novembre 2018 un montant de 580 861.56 \$ et de 55 503.32 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.368 ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2019

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que le calendrier présenté ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront, à moins d'une exception, le lundi et qui débiteront à 19h :

14 janvier	06 mai	09 septembre
04 février	03 juin	07 octobre
11 mars	08 juillet (1 : Fête du Canada)	04 novembre
01 avril	19 août	02 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.369 PÉRIODE DES FÊTES 2018 - FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de Denis Pelchat et unanimement résolu d'autoriser que les bureaux de l'hôtel de ville et du service des loisirs soient fermés pour la période des Fêtes du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.370 DATE D'ADOPTION - BUDGET 2019

CONSIDÉRANT que suite au dépôt tardif du nouveau rôle triennal de la municipalité, celui-ci ayant été déposé le 1er novembre 2018, la Ville de Chandler ne pourra pas adopter le budget 2019 dans les délais prescrits par la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 474 de la Loi sur les Cités et Villes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que le Conseil de fixer le dépôt et l'adoption du

budget 2019 le 14 janvier 2018, à 18h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.371 APPUI – MAINTIEN DES SERVICES DESTINÉS AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO

ATTENDU la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

ATTENDU la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

ATTENDU la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision; • Attendu que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau; • Attendu que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs; • Attendu la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Daraïche, appuyé de Richard Duguay et unanimement résolu :

Que la Ville de Chandler demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

Que le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du

Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.372 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

REPORTÉ.

181203.373 DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler est d'avis que ses citoyens font partie intégrante de l'environnement, et que le bien-être de la communauté est intimement lié à un environnement sain et respectueux de la biodiversité.

La Ville de Chandler constate et déclare que :

Tous les citoyens ont le droit de vivre dans un environnement sain, y compris :

- ✓ le droit de respirer un air pur;
- ✓ le droit de consommer et d'avoir accès à de l'eau potable;
- ✓ le droit de consommer des aliments sains;
- ✓ le droit d'avoir accès à des milieux naturels;
- ✓ le droit d'avoir accès à de l'information sur les polluants et contaminants rejetés dans l'environnement;
- ✓ le droit de participer aux décisions qui ont une incidence sur l'environnement.

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler a la responsabilité d'assurer le respect, la protection et la promotion de ces droits ;

CONSIDÉRANT l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (principalement dû à l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du pergélisol) et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le climat mondial ;

CONSIDÉRANT que tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en crise climatique, que nous nous dirigeons à court terme vers une catastrophe appelée «bouleversement climatique abrupt et irréversible » qui menace la civilisation et la vie ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler reconnaît l'ÉTAT D'URGENCE CLIMATIQUE et est d'avis qu'il y a urgence d'intervenir ;

A CES ÉGARDS, il est proposé par le conseiller Denis Pelchat appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

QUE la Ville de Chandler applique un principe de précaution selon lequel lors de toutes décisions que les risques de dommages à l'environnement, à la propriété et aux citoyens soient considérés;

QUE la Ville de Chandler s'engage à donner l'exemple, à la hauteur de ses moyens, en rendant le plus écoresponsable possible ses actions quotidiennes ;

QUE la Ville de Chandler s'engage à consulter et à favoriser la participation de ses citoyens pour la mise en place des mesures préventives en lien avec la présente déclaration.

QUE la Ville de Chandler interpelle les autres municipalités de la MRC et le Conseil des maires de la MRC du Rocher-Percé afin que celles-ci reconnaissent le caractère d'urgence de la situation climatique et d'établir conjointement et à très court terme un plan d'action rigoureux dont les objectifs et mesures assureront le respect du droit de leurs citoyens à un environnement sain et de protéger la biodiversité.

QUE la Ville de Chandler adresse des lettres aux autorités gouvernementales fédérale et provinciale afin de les enjoindre de reconnaître immédiatement l'état d'urgence climatique, de rédiger, proposer et adopter des plans de transition d'urgence , d'appliquer des réglementations reconnaissant le droit de chacun de vivre dans un environnement sain et de prendre toutes les mesures requises afin d'assurer rapidement la protection de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.374 OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DU CHEMIN DU LAC SEPT-ÎLES 2018-2019 – MACHINERIE AB

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce Conseil autorise l'octroi du contrat pour le déneigement et le sablage du Chemin du Lac Sept-Îles 2018-2019 à l'entreprise « Machinerie AB » au montant 21 000 \$, taxes en sus.

Il est également résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la ville le contrat de Machinerie A.B. Enr pour le déneigement du chemin du Lac Sept-Îles pour l'année 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.375 OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT ET SABLAGE 2018-2019 - J.E. KEIGHAN & FILS INC

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu d'autoriser l'octroi des contrats de déneigement et de sablage 2018-2019 énumérés ci-dessous à l'entreprise J. E. Keighan & Fils.

LIEU	COÛT (TTC)
Route des îlots	1 149.75 \$
Tamis rotatif route 132	2 184.52 \$
Aréna de Newport	2 759.40 \$
TOTAL	6 093.67 \$

Il est également résolu que l'entrepreneur soit payé en 4 versements égaux de 1 523.42 \$ aux dates suivantes :

- le 15 décembre 2018
- le 15 janvier 2019
- le 15 février 2019
- le 15 mars 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.376 OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT DES POMPES ET DU SITE MARY TRAVERS DITE « LA BOLDUC » 2018-2019 – MONSIEUR GINO LANGELIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu d'autoriser l'octroi des contrats de déneigement et de sablage des pompes et du site Mary Travers dite « La Bolduc » 2018-2019 à Gino Langelier pour un montant total de 4 000 \$, taxes en sus.

Il est également résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la ville ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.377 AUTORISATION DE PAIEMENT – PLAN D'AFFAIRES ET ÉTUDES CONNEXES DES INSTALLATIONS PORTUAIRES - CPCS

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 18459-1 de la Firme CPCS au montant total de 33 115.91 \$, toutes taxes comprises, représentant le premier versement pour la réalisation d'un plan d'affaires et d'études connexes des installations portuaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.378 AUTORISATION - OUVERTURE D'UN CONTRAT DE PRÊT – RÉGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES ET D'UNE FRESQUE, ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 250 000 \$ À CES FINS (V-213-2018)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil autorise monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, à réaliser les démarches nécessaires pour l'ouverture d'un contrat de prêt dans le cadre du règlement numéro V-213-2018 concernant la construction de pistes cyclables et d'une fresque, et un emprunt n'excédant pas 250 000 \$ à ces fins (V-213-2018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.379 TECQ 2014-2018 – APPROBATION DE TRAVAUX

ATTENDU QUE :

- 1) La Ville de Chandler a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- 2) La Ville de Chandler doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que :

- la Ville de Chandler s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Ville de Chandler s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Ville de Chandler approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente

et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la Ville de Chandler s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Ville de Chandler s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la Ville de Chandler atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.380 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 6 – LES CONSTRUCTIONS SCANDINAVES INC – RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DU CENTRE SPORTIF CLÉMENT-TREMBLAY

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce Conseil approuve le certificat de paiement numéro 6, au montant de 446 636.88 \$, toutes taxes incluses, payable à Les Constructions Scandinaves Inc., pour des travaux de rénovation et de mises aux normes du Centre sportif Clément-Tremblay. Le versement de cette somme est conditionnel à l'obtention de la recommandation de paiement des professionnels au dossier et à l'obtention des quittances des sous-traitants.

La directrice du Service des finances est également autorisée à retenir une retenue contractuelle correspondant à 10 % de la recommandation des professionnels, si nécessaire.

Il est également résolu d'autoriser le paiement de cette somme par la directrice financière à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.381 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO V-216-2018 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

ATTENDU qu'une Municipalité peut, en vertu des dispositions des articles 345.1 à 345.4 de la Loi sur les cités et villes, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 5 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil municipal adopte le règlement numéro V-2016-2018 concernant les modalités de publications des avis publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.382 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO V-217-2018 CONCERNANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE CHANDLER

ATTENDU que le présent règlement est adopté conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19);

ATTENDU que ce règlement doit prévoir au minimum sept types de mesures, soit :

- à l'égard des contrats qui comportent une dépense inférieure à 100 000 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré, des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants;
- des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (L.R.Q., c. T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (L.R.Q., c. T-11.011, r. 2);
- des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle;
- des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;

ATTENDU que ce règlement peut aussi prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$, pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout lors de la séance du conseil du 5 novembre 2018, et qu'un projet dudit règlement a également été déposé séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu QUE le règlement portant le numéro V-217-2018 concernant la politique de gestion contractuelle de la Ville de Chandler soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.383 APPROBATION DE PAIEMENT – TRAVAUX EFFECTUÉS AU CENTRE SPORTIF CLÉMENT-TREMBLAY – RÈGLEMENT NUMÉRO V-199-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce Conseil approuve le paiement des factures énumérées ci-dessous dans le cadre des travaux de réfection au Centre sportif Clément-Tremblay

ENTREPRISE	No de Facture	Montant (TTC)
Huard Électrique Inc	9889	744.95 \$
GHD	354791	4 110.40 \$
Home Hardware	951136	861.10 \$
Robert Boileau Inc	76580	1 422.47 \$
Les industries FIPEC Inc	107333	2 341.65 \$
COMÉTAL INC	319345	777.23 \$
MR Son	2103	8 901.93 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.384 AVIS DE MOTION - MAJORATION DE LA DÉPENSE PRÉVUE AU RÈGLEMENT NUMÉRO V-202-2017 DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

AVIS DE MOTION est, par les présentes, donné, par monsieur le conseiller Denis Pelchat qu'à une séance subséquente et régulière du conseil qui sera tenue le 14 janvier 2019, il y aura présentation d'un règlement ayant pour objet de majorer la dépense prévue au règlement numéro V-202-2017 décrétant la construction d'un garage municipal.

Le projet de règlement de modification est déposé pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.385 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à la fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2019 au tarif de 6 750.02 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.386 SIGNATAIRES – CONTRATS DE TRAVAIL (2) / COURS DE YOGA – MADAME FRÉDÉRIQUE BÉLANGER

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la ville, les contrat de travail (2) à intervenir avec madame Frédérique Bélanger pour les cours de yoga.

JEUDI (débutants)	SESSION Janvier 2019
LUNDI-JEUDI	SESSION : Janvier 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.387 SIGNATAIRES – CONTRAT DE TRAVAIL / COURS DE SPINNING – MONSIEUR STÉPHANE CLAVET

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la ville, les contrat de travail à intervenir avec monsieur Stéphane Clavet pour les cours de spinning qui seront offerts dès janvier 2019 pour une durée de 16 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.388 RENOUVELLEMENT D'ENTENTE DE GESTION – PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER – ASSOCIATION LA BELLE VIE INC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil renouvelle sa participation financière à l'entente de gestion du programme supplément au loyer pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2023 (Association la Belle vie Inc).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.389 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE QUARTIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures en lien aux projets de développement par quartier :

Entreprise	Numéro de facture	Montant (TTC)
Jean Coutu		542.59 \$
Terrassement Laurent Lelievre Inc	59	1 391.20 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.390 PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE QUARTIER - TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise les transferts budgétaires suivants :

RÉSERVE DE QUARTIERS 2018 (03 31000 172)	MONTANT	TRANSFERT VERS
Bloc sanitaire	6 615 \$	03 31000 161
Sauveteurs plage Bourg	3 000 \$	02 70144 417
Sauveteurs plage Travers	3 000 \$	02 70144 416
Aménagement halte	2 500 \$	03 31000 159
Total	15 115 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.391 AUTORISATION DE PAIEMENT – JEAN LUC HEYVANG ARCHITECTE – GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 01800-02 de Jean Luc Heyvang architecte au montant de 62 862.58 \$, toutes taxes incluses, pour des honoraires professionnels dans le cadre de la construction du garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.392 REGROUPEMENT D'ACHATS EN COMMUN ASSURANCES RESPONSABILITÉ POUR LES PARCS DE ROULI-ROULANT, PISTES DE BMX ET AMÉNAGEMENTS SEMBLABLES 2019-2024

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Chandler souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2019-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement RÉSOLU, QUE la Ville de Chandler :

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} mai 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

AUTORISE le directeur général & greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.393 VENTE DE TERRAIN - N & R DUGUAY INC.

CONSIDÉRANT la demande de N & R Duguay visant à acquérir un lot situé dans le parc industriel de la Ville portant le numéro 6 270 737 afin d'y construire un entrepôt et offrir de nouveaux services;

CONSIDÉRANT que le propriétaire actuel du lot 6 270 737 est monsieur Michel Bokwala et madame Nathalie

Bukassa Lusamba;

CONSIDÉRANT que monsieur Michel Bokwala et madame Nathalie Bukassa Lusamba accepteraient de céder le lot en question à N&R Duguay et qu'une entente de principe serait survenue à cet effet;

CONSIDÉRANT l'article 5-D de la politique de la Ville de Chandler qui régit la vente de terrain dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général à l'effet de rembourser à monsieur Michel Bokwala et madame Nathalie Bukassa Lusamba le prix de vente dudit terrain pour ensuite transiger ledit terrain à N & R Duguay selon la politique en vigueur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement appuyé de et unanimement résolu ce qui suit :

- La Ville de Chandler remboursera à monsieur Michel Bokwala et madame Nathalie Bukassa Lusamba le prix de vente du terrain situé dans le parc industriel de la Ville portant le numéro de lot 6 270 737;
- La Ville vendra par la suite à N & R Duguay le lot 6 270 737 ainsi qu'une partie du lot adjacent appartenant à la municipalité;
- N & R Duguay devra assumer l'ensemble des honoraires professionnels associés au transfert de l'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.394 DEMANDE - SIGNALISATION ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT que l'ouverture d'un salon de coiffure l'avenue Bourg occasionne qu'il y a des voitures stationnées sur les deux côtés de la rue, faute de stationnement audit commerce;

CONSIDÉRANT que l'étroitesse de l'avenue Bourg ne permet pas une circulation fluide et sécuritaire des usagers de la route lorsque qu'il y a des voitures stationnées de chaque côté de la rue;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement appuyé de et unanimement résolu que ce conseil autorise le directeur des travaux publics à effectuer les démarches nécessaires pour interdire le stationnement du côté sud de l'avenue

Bourg du 538, avenue Bourg à l'intersection avenue Bourg et Jacques Cartier.

Il est également unanimement résolu d'abroger la résolution numéro 180709.237 et de maintenir de façon permanente l'arrêt obligatoire, à l'intersection Réhel / Commerciale / rue de la Plage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181203.395 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Denis Pelchat propose la levée de l'assemblée à 20 h 28.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux
Directeur général et greffier